

Les centres parentaux veulent sortir de l'ombre

Les centres parentaux, qui accompagnent des familles en situation de vulnérabilité sociale et psychique, sont nés de la volonté d'offrir une place au père de l'enfant né ou à naître, aux côtés de la mère. Réunies au sein d'une fédération, ces structures, souvent expérimentales, souhaiteraient être reconnues par la loi.

Paris, Nantes, Toulon, Saumur, Marseille... La France compterait à ce jour une douzaine de centres parentaux. Ces lieux d'accompagnement des couples vulnérables sur les plans économique, social ou psychique, parents d'un enfant né ou à naître, sont généralement apparus dans le sillage des centres maternels. Ces derniers accueillent exclusivement des femmes enceintes ou des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans et laissent les pères à leur porte. « *Le duo mère-enfant est extrêmement fusionnel*, souligne Brigitte Chatonay, ancienne chef de service d'un centre maternel, qui a fondé le centre parental Aire de famille en 2004. *Or, pour se construire, un enfant a besoin de plusieurs points de vue. Le père, pour peu qu'on lui laisse la place, l'occupe et la revendique.* » Bien accompagné, le couple offrirait un climat plus favorable au développement de l'enfant que le seul tête-à-tête avec sa mère. « *Le dialogue entre la mère et le père est un terreau fécond et sécurisant pour l'enfant*, relève le psychologue Frédéric Van Der Borgh, ancien responsable d'Aire de famille et vice-président de la Fédération nationale des centres parentaux (FNCP) (1). *Il est toujours plus riche pour un bébé d'avoir plusieurs adultes comme figures d'attachement.* »

A Nantes, le centre parental « En vie de famille » est né en 2005 du constat qu'un maillon manquait dans la chaîne d'accompagnement des familles en difficulté. « *Il fallait parfois séparer des couples faute de mode d'accueil adapté*, rappelle Catherine Decron, psychologue du centre parental, géré par le pôle « enfance et

parentalité » de la Croix-Rouge de Loire-Atlantique (2). *Les femmes allaient au centre maternel, les hommes dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale [CHRS], et aucun travail sur la famille ne pouvait être mené.* » Au centre maternel Saint-Luc de Nantes, nombre de jeunes pères « *revendiquaient leur droit à s'occuper de leur bébé au quotidien, et pas seulement venir au centre maternel pour donner le bain* », poursuit la psychologue. Annick Borghetto, directrice du centre parental de Nantes, qui dirige aussi le centre maternel, s'interrogeait également sur le sort d'enfants placés après avoir vécu avec leur mère. « *Quelle aurait été la situation si le père avait été là ? Aurait-on séparé l'enfant de ses deux parents ? Je n'en suis pas totalement certaine.* » Pour Frédéric Van Der Borgh, le centre parental donne la possibilité aux parents de retrouver une sécurité intérieure pour mieux accueillir leur enfant. « *Il est illusoire de croire qu'un enfant serait toujours mieux protégé dans une institution de protection de l'enfance ou dans une famille d'accueil qu'avec ses parents* », plaide-t-il, assurant que la posture du centre parental est de « *faire alliance* » avec ces derniers.

« L'exclusion des pères du centre maternel créait de la tension et des conflits avec les éducateurs »

A Saint-Dié-des-Vosges (Vosges), le service d'accueil et d'accompagnement parental est né en 2013 d'une transformation du centre maternel, qui avait déjà obtenu une dérogation pour accueillir des couples en 2007. « *Le conseil général a vraiment suivi l'évolution de nos besoins*, raconte Emmanuelle Ambrosi, chef de service du centre parental, géré par l'association Sauvegarde de l'enfance, lien, insertion, accompagnement (SELIA). *L'exclusion des pères du centre maternel créait de la tension et des conflits avec les éducateurs*, poursuit-elle. *Pas mal de jeunes filles enceintes fuyaient pour retrouver leur compagnon.* » Depuis deux ans, cette situation ne s'est pas représentée. « *Nous n'avons quasiment plus de phénomène d'errance. On a l'impression que les jeunes s'installent davantage. Le soir, ils sont chez eux, posés. Avant, il était très compliqué de faire rentrer les mères au centre maternel le soir...* » Pour les enfants accueillis, le passage en centre parental vient offrir un étayage supplémentaire : « *L'image paternelle manquait à certains d'entre eux. Ici, ils peuvent grandir auprès d'un père et d'une mère, et chaque parent peut se reposer sur l'autre.* »

UN RÉEL BESOIN

A Toulon, l'accueil parental « OPAL » Moissons nouvelles a ouvert en 2008 à la faveur d'un appel à projets du conseil général du Var, fondé sur les observations des professionnels de terrain. « *Le constat, c'est que les pères frappaient de plus en plus à la porte des centres maternels* », rappelle Rémi Billault, directeur du pôle « Var » de l'association Moissons nouvelles, qui précise que son service accueille également des parents isolés et des familles ayant un enfant de moins de 6 ans. Le relais parental de Saumur (Maine-et-Loire) est, quant à lui, né bien plus tôt, en 1999, dans un contexte un peu différent. Dans cette ville marquée par une grande précarité économique et une sur-

représentation des familles monoparentales, il n'existe ni centre maternel ni CHRS familial. « Nous nous sommes créés à la jonction de structures qui n'existaient pas », explique Nadège Froger, éducatrice spécialisée au relais familial, géré par l'association Emmaüs Habitat solidarité de Saumur. « Dans les populations accompagnées autour du logement, nous avons constaté une récurrence de difficultés liées à la parentalité, d'où l'idée de créer un service spécifique. » Ce service est en mesure d'accueillir huit familles, qu'il s'agisse de couples ou de parents isolés, sans limite d'âge pour l'enfant. « Nous recevons une majorité de femmes enceintes et de très jeunes enfants, mais il est possible d'accueillir une maman avec son adolescent de 16 ans, par exemple. »

LOGEMENT DIFFUS

À la différence de la plupart des centres maternels, les centres parentaux n'accueillent pas les familles dans un établissement mais dans des appartements diffus. Le relais familial de Saumur loue huit appartements (des T3) dans le parc social de la ville (3). « La famille signe avec nous un contrat d'hébergement qui n'est valable que si elle accepte d'être accompagnée, précise Nadège Froger. Si les personnes ne viennent que pour l'hébergement, cela ne fonctionne pas. » D'où la mise en place d'un rendez-vous de préadmission pour vérifier que la demande de la famille ne se limite pas à cet aspect.

Au centre parental de Nantes, trois entretiens d'admission sont même prévus pour s'en assurer. Côté logement, l'association propose d'abord un T2 meublé dans une résidence sociale, type Adoma, puis une sous-location en T3 dans le parc social, que la famille meublera à sa guise. À la fin de l'accompagnement, le bail glissera de l'association vers la famille. À Saint-Dié-des-Vosges, les personnes sont logées dans douze appartements diffus, loués par l'association. Tandis qu'à Toulon, treize familles peuvent être accueillies dans des appartements relais loués et meublés par l'association. Toutes sont ensuite accompagnées dans la quête de leur futur logement (4).

Ce mode d'hébergement requiert un minimum d'autonomie aux familles. « À la différence d'un centre maternel, les parents doivent être en mesure

d'assurer la sécurité de leurs enfants, souligne Claude Markarian, chef de service éducatif à l'OPAL de Toulon. Ils ne sont pas sous surveillance 24 heures sur 24 pour vérifier qu'ils donnent bien à manger à leur enfant, par exemple. » À Nantes, un système d'astreinte permet néanmoins d'apaiser les inquiétudes : un professionnel du centre parental est joignable à toute heure du jour ou de la nuit. « Il peut s'agir d'une famille affolée par la fièvre d'un tout-petit, d'une grosse crise de couple ou d'un manque de lait pour bébé le dimanche, énumère Annick Borghetto. C'est rassurant et contenant pour les familles. »

Le suivi des familles s'effectue aussi bien à domicile qu'au local de l'association. À Toulon, les travailleurs sociaux se rendent chez elles pour des entretiens, mais aussi pour partager des repas, participer au bain de l'enfant ou à un chantier de réhabilitation. Dans le lieu d'accueil de l'association, des séances collectives autour du massage des bébés ou des gestes de premiers secours peuvent être organisées. Même façon de travailler à Nantes, qui prévoit à la fois des visites de travailleurs sociaux à domicile et des entretiens réguliers avec la psychologue dans les locaux du centre parental. Là encore, des ateliers collectifs sont propo-

à Saint-Dié-des-Vosges. Les centres sociaux, les centres médico-psychologiques, les écoles, les administrations, les autres associations... Notre rôle est de faire en sorte que la famille connaisse et sache utiliser tous les services qui existent autour d'elle. C'est ça, l'autonomie. » Des conventions avec les crèches permettent également aux parents de préparer leur insertion (permis de conduire, formation, etc.) et à la famille de s'ouvrir sur l'extérieur. « Ces couples ont parfois tendance à se renfermer sur eux-mêmes et à faire cocon autour de leur enfant », note Rémi Billault.

Autre spécificité, travailler sur la conjugalité, le couple étant considéré comme le socle de la famille. « Ce travail précède celui sur la parentalité », estime Brigitte Chatonay, tout en reconnaissant que « ce n'est pas la même chose, pour les professionnels, d'accompagner un couple plutôt qu'une mère seule ». À Toulon comme à Nantes, les quatre travailleurs sociaux intervenant auprès des familles sont tous des binômes mixtes, homme et femme, ce qui permet à chaque membre du couple de se sentir à l'aise. Si certains centres parentaux comptent des conseillers conjugaux dans leur équipe, comme à Saumur, d'autres ont formé leur personnel à cet accompagnement spécifique. Par exemple,

« Un centre parental n'est pas un vase clos, mais une sorte de camp de base où les familles se posent pour s'ouvrir vers l'extérieur »

sés à toutes les familles autour de thématiques comme le sommeil, l'alimentation, les écrans, etc. Le centre parental édite même un petit journal trimestriel, *Envie d'écrire*, rédigé par l'équipe et les parents.

L'accompagnement des familles, qui se veut global, mise beaucoup sur le partenariat avec les acteurs locaux. « Un centre parental n'est pas un vase clos, mais une sorte de camp de base où les familles se posent pour s'ouvrir vers l'extérieur », décrit Frédéric Van der Borghet. Que ce soit pour la quête d'un nouveau logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux soins, le suivi psychologique, le soutien à la parentalité, les travailleurs sociaux s'appuient sur les ressources du réseau. « Nous avons énormément de partenaires, indique Emmanuelle Ambrosi,

la psychologue de l'OPAL de Toulon possède une formation en thérapie familiale, tandis que l'ensemble de l'équipe, via la formation continue et l'analyse des pratiques, est sensibilisée à la question.

Au centre parental de Saint-Dié-des-Vosges, les professionnels de l'ancien centre maternel ont suivi une formation autour de la conjugalité. « Pour l'instant, on ne trouve que du positif à l'accueil des couples, même si cela crée des difficultés supplémentaires car des conflits conjugaux peuvent survenir », confie Emmanuelle Ambrosi. La gestion des crises de couple fait partie intégrante du travail des centres parentaux. Dans ces situations, les professionnels jouent un rôle de médiateur, éloignant au besoin les enfants du conflit. L'équipe de Nantes

recourt par exemple aux services d'un relais parental, pouvant accueillir temporairement un enfant lors d'une situation d'urgence. « On a parfois des couples qui ont une relation destructrice, souligne Annick Borghetto. Dans ces cas-là, on cherche très vite un logement pour l'autre parent. Et on travaille sur la manière de gérer la place de l'enfant le temps que le juge statue. »

ACCOMPAGNER DES SÉPARATIONS

Comme le souligne sa collègue Catherine Decron, il ne s'agit pas de maintenir le couple à tout prix : « Nous n'avons pas d'idéologie de la famille idéale, et parfois une séparation permet à chacun de se reconstruire. » Même philosophie à Toulon : « Il nous arrive d'accompagner des séparations, indique Claude Markarian. Le plus important est que le père ait vécu au moins une première période avec son bébé et qu'un lien se soit tissé avec l'enfant. » A Saumur, Nadège Froger souligne que, même quand le couple n'est pas accueilli ensemble, un travail sur la conjugalité reste nécessaire. « On travaille toujours sur la relation avec l'autre parent pour l'intérêt de l'enfant. On accueille aussi des beaux-parents par le jeu des recompositions familiales. » L'accueil de très jeunes

parents est également fréquent au sein des centres parentaux, dont certains, comme ceux de Saint-Dié-des-Vosges ou de Saumur, ont l'autorisation d'accueillir des parents mineurs (5). « Ils ont tout à apprendre : devenir parent, vivre en couple et habiter un logement », raconte Catherine Decron, à Nantes, qui peut accueillir sur dérogation des couples approchant de la majorité.

Pour Frédéric Van Der Borgt, les centres parentaux possèdent une vision très pragmatique du couple : « Il ne s'agit pas de s'arrêter à la première difficulté, ni de forcer les gens à rester ensemble. Mais mettre d'emblée les pères à la porte fait beaucoup souffrir les familles comme les professionnels. Quand ils le souhaitent et quand c'est possible, il faut pouvoir accueillir l'enfant avec ses deux parents. » D'autant qu'à ses yeux, les centres parentaux représentent un investissement « intelligent », le prix de journée d'un centre parental (6) pouvant représenter la moitié de celui d'un centre maternel, en raison de coûts de structures plus faibles. Tous ces centres sont aujourd'hui financés par les conseils généraux, au titre de la prévention et de la protection de l'enfance, et par des financements complémentaires (aide au démarrage de la Fondation de France, contrat urbain de cohésion sociale, etc).

La FNCP plaide désormais pour une véritable reconnaissance à travers leur inscription dans la loi. La sénatrice Michelle Meunier, à l'origine de la proposition de loi relative à la protection de l'enfance, adoptée le 11 mars en première lecture au Sénat (7), n'y est pas opposée. « Cela pourrait figurer dans un amendement en deuxième lecture de notre texte au Sénat, suggère l'élue de Loire-Atlantique, qui connaît bien le centre parental nantais « En vie de Famille. Cela vaut la peine d'en faire un service juridiquement reconnu. Pour une jeune femme, être aux côtés du père de son enfant ou d'un conjoint peut être très aidant et très contenant, et va dans l'intérêt de l'enfant. Tout ce qui contribue à l'estime des mères et à leur insertion sociale doit être encouragé. »

UNE SOUPLÉSSE À SAUVEGARDER

La directrice générale de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE), Fabienne Quiriau, salue également la valeur ajoutée des centres parentaux, « qui font reposer leur intervention sur la triade père-mère-enfant ». Elle plaide, elle aussi, pour une reconnaissance légale des centres parentaux, ce qui assurerait leur survie par delà les alternances politiques et un développement plus équitable sur le territoire. Pas question toutefois de rigidifier leur fonctionnement : « Ils sont aujourd'hui très disparates, c'est certes une faiblesse, mais aussi une force. Il ne faudrait pas, par un texte trop rigide, compromettre leur souplesse. » A ses yeux, cette reconnaissance légale ne devrait pas non plus s'opérer au détriment des centres maternels, qui conservent toute leur raison d'être, notamment lorsque des jeunes mères fuient un conjoint violent. A Nantes, la directrice des deux entités préfère d'ailleurs parler de complémentarité plutôt que de concurrence. « Il nous arrive de renvoyer vers le centre maternel une mère qui se sépare du père, mais nous pouvons aussi accueillir un couple dont la mère est issue du centre maternel, explique Annick Borghetto. Le centre maternel aura toujours son utilité pour accueillir des mères aux difficultés multifactorielles qui ne peuvent ou ne veulent pas vivre avec leur conjoint. »

Reste que la question du père traverse de plus en plus les équipes des centres maternels, qui tentent de leur offrir

Des parents précaires et fragiles

L'accueil parental « OPAL » Moissons nouvelles de Toulon s'est penché sur le profil de 50 familles accueillies entre mars 2008 et mars 2014 (66 % de couples et 34 % de parents isolés). Il s'agissait de parents plutôt jeunes (70 % avaient moins de 25 ans). Auparavant, ils étaient en majorité hébergés chez leur propre famille ou chez des amis, 25 % vivaient une situation d'extrême précarité (squat, caravane, hébergement d'urgence), et 25 % venaient d'autres structures d'accueil (centre d'hébergement et de réinsertion sociale, résidence mère-enfant) ou vivaient dans un logement inadapté ou insalubre. Nombre de parents ont connu des situations

de violence dans leur famille durant leur enfance : violence conjugale, alcoolisation d'un ou des parents, violence physique, psychologique, sexuelle, ou a minima violences verbales ou dévalorisation. La moitié d'entre eux ont connu des épisodes où l'aide sociale à l'enfance (ASE) a été sollicitée, et pour un tiers d'entre eux, il s'agissait d'un placement ou d'une mesure éducative judiciaire. Par ailleurs, 80 % des parents ont un niveau de formation inférieur au CAP. Peu bénéficient d'une expérience professionnelle et les minimas sociaux représentent bien souvent la seule source de revenu. Sur le plan psychique,

les parents souffrent de diverses problématiques (addictions, angoisse d'abandon, difficulté à gérer ses émotions, carences narcissiques, refus de la règle...). Durant leur accompagnement, 27 % des couples se sont séparés, tandis que 18 % des parents isolés ont refait leur vie avec un nouveau partenaire. Les familles recomposées représentent 28 % des parents accueillis. La majorité des enfants avaient moins de 2 ans à leur arrivée (30 % avaient moins de 1 an). A leur sortie de l'OPAL, 58 % des familles ont pu s'installer dans des logements autonomes. Au total, cinq placements d'enfants ont eu lieu. »

davantage de place que par le passé. C'est le cas du centre maternel des Islettes (Meuse), rattaché au centre social d'Argonne, dépendant de la fonction publique hospitalière. « *Ils sont souvent restés à la porte, mais la pratique nous a amené à réfléchir* », témoigne Yvon Breton, cadre socio-éducatif et chef de service du centre maternel, qui fait partie des adhérents de la FNCP. L'an dernier, cinquante pères ont été reçus en entretien au centre maternel. Une salle de visite permet également au père de voir son enfant, avec ou sans la mère. « *Quand il est plus compliqué que le père entre dans le centre maternel, notamment dans les situations de violences conjugales, nous disposons d'un appartement à l'extérieur pour organiser la rencontre. Cette solution apaise les deux parents et le lien avec l'enfant n'est pas rompu.* »

Le centre maternel, actuellement installé en pleine forêt, recherche de nouveaux locaux dans le tissu urbain, pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des vingt-cinq femmes accueillies avec leurs enfants. Une nouvelle configuration qui pourrait permettre d'accueillir davantage les pères. « *S'il n'est pas question de se transformer en centre parental, on pourrait très bien disposer de quatre appartements permettant d'accueillir des familles.* » A Nantes, le centre parental « En vie de famille » vient d'intégrer le dernier étage du centre maternel, entièrement reconstruit. « *Nous sommes en train de travailler avec le conseil général sur l'accueil de couples en devenir au sein du centre maternel, avant leur passage en centre parental*, précise Annick Borghetto. *On s'aperçoit que les très jeunes couples ont besoin de plus de proximité.* » Preuve que la complémentarité entre ces deux modes d'accompagnement des familles vulnérables n'est pas un vain mot. ■■■

Florence Pagneux

(1) La Fédération a organisé, le 21 novembre dernier, le colloque intitulé « Le centre parental : une révolution pacifique pour la protection de l'enfance » - www.ancp.eu.

(2) Ce pôle regroupe un centre maternel de 48 places, un centre parental, deux relais parentaux et plusieurs crèches.

(3) L'association finance cet hébergement via l'allocation de logement temporaire (ALT).

(4) L'association accueille en moyenne 20 familles, dont une partie en logement autonome ou en bail glissant.

(5) A Saumur, une autorisation parentale est requise en cas d'accueil de parents mineurs.

(6) Autour de 100 €. ■■■

(7) Le texte devrait être examiné en première lecture à l'Assemblée nationale à partir du 12 mai - Voir ASH n° 2902 du 20-03-15, p. 9.

Bernard Golse : « Si le père existe, il faut lui donner sa place »

Le psychanalyste Bernard Golse (1) estime que le soutien à la « triade père, mère, enfant », lorsqu'il est possible, est favorable au développement précoce de l'enfant.

Qu'apporte la présence du père dans les centres parentaux ?

Elle change tout. Certes, un enfant peut très bien vivre avec un seul adulte et nous en avons tous des exemples sous les yeux. Mais quand le père est là, c'est une monstruosité développementale que de vouloir faire sans lui. Or, dans certains cas, le père est là mais, compte tenu de la précarité de leur situation, les mères sont obligées de le cacher pour intégrer un centre maternel. Si le père existe, s'il est connu et accessible, il vaut mieux, comme le centre parental en relève le défi, lui donner sa place. Sa présence est une valeur ajoutée au développement précoce de l'enfant et à la construction de son soi.

En quoi le père, aux côtés de la mère, aide-t-il le bébé à se construire ?

Chaque parent apporte une dose différente de féminin et de masculin, c'est dans cet équilibre et cette ouverture à la différence que l'enfant construit ses enveloppes psychiques. Il existe en effet toute une série de différences interactives très fines qui font que la présence du père sensoriel, du père sensible, sera très utile au bébé. On sait que les pères n'interagissent pas avec les enfants de la même manière que la mère, que ce soit pour leur présenter ou leur nommer un objet, jouer avec eux, etc. Tout cela se compose pour ensuite permettre à l'enfant la distinction entre le féminin et le masculin au niveau plus global. Pour son développement, le bébé doit d'abord construire ses enveloppes cutanées et cela passe par le maternage précoce, qui n'est pas seulement l'apanage de la mère. On parle d'ailleurs aujourd'hui de « parentage ». Les soins corporels, la manière dont ils sont tenus, touchés, sont très importants pour les bébés, car ils prennent conscience que leur peau est contenante. Pour construire ensuite ses enveloppes psychiques, l'enfant a besoin d'enveloppes groupales. Or la triade père-mère-enfant constitue un très bon groupe.

Quel rôle joue la triade père-mère-enfant ?

Ce qui est intéressant, dans une triade, c'est qu'il y a plusieurs façons d'être trois. On peut être chacun de son côté, former un tout amalgamé ou il peut y avoir des interactions entre les trois. Pour encourager ces interactions, la présence du père est tout à fait essentielle. Sa fonction principale, dans la phase pré-œdipienne, n'est pas une fonction prévalente de séparation, c'est plutôt une fonction de contenance, de *holding*, de nourrissage et de contextualisation de la dyade mère-bébé. Les bébés sont de très bons observateurs. Chaque fois qu'un bébé observe un processus, un phénomène, quelque chose qui se dirige vers un ailleurs qui n'est ni lui, ni la mère, il est en train de travailler une place pour le tiers. Un couple mère-bébé qui ne saurait pas construire cette place du tiers serait en grand danger.

Que pensez-vous du soutien à la conjugalité, cher aux centres parentaux ?

Il faut former un couple solide pour supporter d'être parent. Le premier enfant, même très voulu et désiré, signe la fin du couple en tant que couple. Or il faut aider le couple à garder un espace propre. Il faut aussi que le couple fonctionne bien pour que les deux parents accèdent à la parentalité sans trop de sacrifices et de regrets. C'est la source de nombreuses séparations parentales aujourd'hui.

Qu'en est-il des très jeunes parents accueillis dans les centres parentaux ?

Les centres parentaux ont l'avantage de recréer une enveloppe familiale autour du jeune couple et de l'enfant, l'institution jouant alors un rôle symbolique de grand-parent. L'avantage de ces lieux est de permettre aux parents d'être parents, de révéler à eux-mêmes leurs propres capacités à l'être. ■■■ **Propos recueillis par F. P.**

(1) Chef du service de pédopsychiatrie à l'hôpital Necker, à Paris.